



Priorités d'intervention 2018-2019

Ville de Trois-Rivières

Dans le cadre de l'entente intervenue entre le gouvernement du Québec, via le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Trois-Rivières, cette dernière a confié à Innovation et Développement économique Trois-Rivières (IDE Trois-Rivières) le mandat d'assurer le développement économique local.

Parmi les conditions imposées par l'entente avec le MAMOT, la Ville doit déposer ses priorités d'intervention en matière économique et obtenir l'aval du ministre.

Les priorités d'interventions 2018-2019 émanent de la vision stratégique de la ville de Trois-Rivières, de même que la stratégie d'accélération économique d'IDE Trois-Rivières. Notons que ces deux stratégies ont fait l'objet de longues consultations auprès des acteurs concernés.

Priorités d'intervention 2018-2019

1. Développement d'un écosystème innovant (au centre-ville de Trois-Rivières);
2. Développement de l'Aéroport de Trois-Rivières;
3. Accélération du développement des entreprises en place (endogène) et utilisation maximale du Fonds de diversification économique;
4. Accélération de l'opération immobilière industrielle et technologique;
 - a. Parc industriel Carrefour 40-55,
 - b. Parc industriel des Hautes-Forges,
 - c. Parc industriel des Oblates,
 - d. Parc Micro-Sciences,
 - e. Parc technologique environnemental de Bécancour;
5. Accélération de la prospection industrielle à l'international;
6. Soutenir les activités liées au recrutement et à la rétention de la main-d'œuvre;
7. Rayonnement de Trois-Rivières;
8. Relation avec notre clientèle et nos partenaires.